

Organisés en partenariat avec les associations locales, les mini-stages te permettront de découvrir des activités nouvelles en t'amusant !

SEMAINE DU 22 AU 26 AVRIL

- **Echecs** à Ensisheim (maison des associations) de 10h à 12h pour les 7-17 ans
- **Peinture et dessin** à Oberhergheim (mairie-ancien presbytère) 14H30 à 16h30 pour les 7-15 ans
- **Découvertes des personnages CHIBIS** (à Ensisheim médiathèque) de 14h à 16h pour les 6-12 ans
- **Mini-golf/Street golf** à Ensisheim (ancien gymnase) 10h à 12h pour les 7-15 ans
- **Multisports** à Ensisheim (ancien gymnase) 14h à 16h pour les 7-12 ans

SEMAINE DU 29 AVRIL AU 3 MAI (PAS D'ACTIVITÉ LE 1^{ER} MAI)

- **La nature grouille de vie (activité nature)** Oberhergheim (salle multi-activités) de 9h à 12h pour les 6-12 ans
- **Football** à Ensisheim (stade municipal) de 9h30 à 12h de 6-15 ans
- **Atelier Fab Lab (dessin 3D et impression 3D)** Ensisheim (médiathèque) de 9h30 à 12h à partir de 10 ans
- **Atelier Fab Lab (programmation/robot)** Ensisheim (médiathèque) de 14h à 16h30 à partir de 11 ans
- **Peinture et dessin** à Ensisheim (maison des associations) de 14h30 à 17h pour les 7-15 ans

Tarifs : Habitants de la CCCHR : 11 € par semaine et par activité — Habitants hors CCCHR : 13 € par semaine et par activité

Renseignements auprès du service animation-jeunesse (Tel : 03 89 26 97 46). **Les inscriptions se font exclusivement au bureau de l'animateur-jeunes, au Local Jeunes d'Ensisheim (40 bis rue de la première armée) durant les permanences mises en place spécifiquement :**

Le 15 avril de 9h à 11h et de 14h à 18h30
Le 16 avril de 9h à 13h et de 14h à 16h30
Le 17 avril de 9h à 11h
Le 18 avril de 14h à 16h30
Le 19 avril de 9h à 11h

Si pour une raison d'ordre majeur l'activité ne pouvait avoir lieu (nombre d'inscrits insuffisant, problème d'encadrement, de météo...) ou si votre inscription ne pouvait être prise en compte, la CCCHR vous informera dans les meilleurs délais. Dans les autres cas, notamment non-présence du jeune inscrit, la somme restera acquise à la CCCHR.

Concernant les activités physiques, l'inscription équivaut à une reconnaissance à n'en courir aucune contre-indication à la pratique de l'activité choisie.

Tout autre mode d'inscription ne sera pas pris en compte (pas de dépôt possible en mairie, ni à la CCCHR, ni en boîte aux lettres, ni en dehors des permanences d'inscription).

Le règlement est possible en espèces, par chèque (libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC), par chèque vacances ANCV.



Mini-Stages

Printemps 2024

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Je, soussigné M/Mme _____
En ma qualité de représentant légal, inscrit mon enfant aux activités suivantes et atteste, en cas d'inscription à des activités sportives, que celui-ci n'est pas atteint de contre-indications à cette pratique :

1. Intitulé de l'activité:

Date du au.....

Heures deh..... à.....h.....

2. Intitulé de l'activité:

Date du au.....

Heures deh..... à.....h.....

Fait à _____, le _____
Signature